

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ere SESSION ORDINAIRE POUR 2015**

**REUNION DU 9 AVRIL**

**N° 2015/O1/012**

**REPONSE DE MME MARIA GUIDICELLI**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME VALERIE FRANCESCHI**

**Objet : Réponses adaptées à la prise en charge de l'autisme en Corse**

Madame la conseillère,

À l'instar d'autres régions de France, la Corse accuse un retard conséquent en matière de prise en charge de l'autisme. Depuis la diffusion du documentaire sur Florian en décembre 2013, notre collectivité a souhaité s'investir fortement dans cette problématique importante.

Nos services ont ainsi participé à de nombreuses réunions et comités dont certains initiés ou pilotés par l'Agence Régionale de Santé ayant la responsabilité de la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> Plan autisme 2013-2017.

Dans le cadre du *Projet régional de santé 2012-2016*, l'ARS a fait du développement de la prise en charge de l'autisme une priorité régionale. Les moyens consacrés au plan s'élèvent ainsi à 2,3 millions d'€ pour notre région et 205 millions d'€ au niveau national.

Ce plan d'action fixe 5 niveaux d'actions prioritaires.

**1. Mettre en œuvre une gouvernance concertée, coordonnée et opérationnelle**

Sur ce premier point, le comité technique régional autisme (CTRA) a été installé le 19 février. Cette instance, très attendue par l'ensemble des acteurs, réunit les différentes parties prenantes à la politique de l'autisme : l'ARS, la CTC, les départements (MDPH et PMI), l'Éducation nationale, la DIRECCTE, les représentants des professionnels de santé libéraux, les établissements de santé et médicaux-sociaux et les personnes qualifiées, représentants les familles et les usagers. Instance de dialogue, d'échanges et de concertation sur les problématiques liées à l'autisme et les troubles envahissants du développement, le CTRA constitue une force de

proposition et de mobilisation pour faciliter la coordination et le travail en réseau afin de fournir appui et soutien à la stratégie régionale de planification en matière d'autisme.

## **2. Organiser et structurer un dispositif de repérage et de diagnostic précoces**

### **3. Organiser des interventions médico-sociales en faveur d'enfants touchés par l'autisme**

Sur ce deuxième et troisième axe du plan régional, le principal enjeu est de faciliter l'accès au diagnostic le plus précocement possible par la création d'équipes de diagnostic autisme de proximité (EDAP) pour des diagnostics simples et le recentrage du CRA (centre de ressources autisme) autour des diagnostics complexes et des adultes. L'organisation des prises en charge précoces constitue l'autre priorité avec la création de deux unités d'enseignement autisme en maternelle (UE) et le renforcement de l'offre médico-sociale spécialisée en milieu ordinaire. Le contenu des interventions intègre les préconisations de la haute autorité de santé (HAS) avec notamment la mise en œuvre d'un plan personnalisé d'interventions, le déploiement d'une approche éducative, comportementale et développementale et l'implication des parents pour assurer la cohérence des modes d'interactions avec l'enfant.

### **4. Organiser les interventions médico-sociales en faveur d'adultes touchés par l'autisme en favorisant une approche sociale et professionnelle**

Ce quatrième axe du plan dédié aux adultes autistes comporte l'identification de sections spécialisées au sein des établissements ainsi que la création d'une offre de prise en charge spécifique aux adultes en Haute-Corse et en Corse-du-Sud. Le développement de cet axe est primordial au regard des besoins quantifiés dans notre région.

### **5. Développer des actions transversales permettant d'assurer la continuité du parcours de la personne autiste**

La Collectivité Territoriale de Corse réaffirme donc son soutien à ce plan régional ainsi qu'à toutes les mesures d'accompagnement qui seront déployées sur des actions relevant de son champ de compétence.

À ce titre, trois leviers d'intervention sont identifiés.

- La formation, prérogative de la CTC, celle-ci a vocation à participer à la structuration de la filière autisme par la formation des professionnels intervenant à différents niveaux, que ce soit dans le diagnostic ou dans la prise en charge. Une fiche autisme a ainsi été rajoutée à l'initiative de notre collègue, Mme Risterucci dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2014-2017 adopté par notre Assemblée en juillet 2014 et présenté au CREFOP le 3 avril dernier. Il est ainsi prévu de porter l'attention sur la formation des travailleurs sociaux et des professionnels du secteur social et médico-social, sur la formation de la communauté éducative (enseignants,

psychologues, médecins et infirmières de l'éducation nationale, inspecteurs et auxiliaires de vie scolaire...), de promouvoir la formation des formateurs avec la mise en place de formations adaptées, de développer des formations dans l'enseignement supérieur. Des actions ont d'ailleurs déjà pu être mise en œuvre grâce au soutien de notre collectivité, citons par exemple le certificat de compétences « Consultant en insertion dans le domaine du handicap » organisé par le CNAM ou les DU « Introduction aux thérapies comportementales et cognitives » et « L'adolescent et ses difficultés » dispensés à l'Université de Corse. Citons enfin l'aide financière apportée au congrès international « Autisme et musicothérapie » organisé à l'IMF de Borgo en 2013.

- La participation au développement de structures existantes proposant un projet d'accompagnement spécifique pour les enfants autistes ainsi que le renforcement du maillage infra-territorial pour une prise en charge précoce alliant l'ensemble des acteurs dans un objectif de maintien en milieu ordinaire. À ce titre, le soutien à des équipes mobiles rayonnant à partir d'un SESSAD (Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile, exemple du SESSAD de Biguglia d'Espoir autisme corse) pourrait être soutenu.
- La participation active des services de la CTC et des élus aux commissions spécialisées du médico-social de l'ARS et à la *conférence régionale de la santé et de l'autonomie* afin de participer aux réflexions et porter des problématiques spécifiques.

**Dépourvue de compétences sanitaires propres qui relèvent du Ministère de la Santé et donc de l'ARS CORSE qui délivre les autorisations d'activité, la CTC est un partenaire financier pour la formation ou des projets d'investissement. La création d'une commission spécifique à l'initiative de la CTC risquerait d'être contre-productive à ce jour, compte tenu de l'ensemble des commissions spécialisées existantes et du rôle clé du CTRA.** Par ailleurs, le lancement d'un appel d'offres européen destiné à renforcer l'inclusion sociale des personnes autistes ne peut relever de la seule initiative de la CTC. À ce titre, des expérimentations pourraient être proposées pour se rapprocher de pays européens ceci dans un cadre pluri-partenarial. Il était cependant primordial de mettre en place le CTRA.

L'important retard observé en région implique également de se montrer vigilants sur les moyens financiers déployés par le Ministère de la Santé dans le cadre du plan régional. Les restrictions budgétaires ne sont, en effet, pas recevables face aux droits à l'inclusion, à l'éducation, à la scolarisation et au travail des patients atteints d'autisme ou troubles dys. Il est primordial, à ce titre, que la Collectivité Territoriale de Corse puisse s'appuyer sur les différents intervenants et autorités ainsi que sur les associations de parents pour accompagner les dossiers et faire prévaloir le droit à la compensation du handicap.

Le renforcement du préventif au détriment du curatif constitue un enjeu majeur notamment en matière de détection précoce avec un travail à mener avec les services de la PMI, les médecins libéraux et autres professionnels concernés. Il faut également noter que la loi santé actuellement en discussion comporte un volet prévention et promotion en santé sur lequel l'ensemble des acteurs régionaux devra se positionner.

Nous savons combien l'attente est grande dans ce domaine, comme dans celui de tous les handicaps.

Je peux donc vous assurer que nous sommes et serons toujours particulièrement mobilisés par ces sujets sensibles afin de répondre efficacement aux besoins de santé dans notre région.

Je vous remercie.